

**TARIF DES HONORAIRES DE NEGOCIATION**  
(Réactualisé le 02/03/2020)

<b>Vente d'immeuble à usage d'habitation ou commercial – terrains</b>	
De 0 à 50 000€ FORFAIT	5 000.00€*
De 50 001€ à 100 000€	10%*
De 100 001€ à 200 000€	8%*
De 200 001€ à 300 000€	7%*
Au-delà de 300 001€	5%*
CHARGE DES HONORAIRES CONTRACTUELLE INSCRITE DANS LE MANDAT	

<b>Location de locaux à usage d'habitation loi Alur du 15/09/2014 de plus de 61m<sup>2</sup></b>
<b>MONTANT DES HONORAIRES TTC à la charge du bailleur</b>

- honoraires d'entremise et de négociation 1€/m<sup>2</sup>
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 6€/m<sup>2</sup>
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2€/m<sup>2</sup>

<b>MONTANT DES HONORAIRES TTC à la charge du preneur</b>
--

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 6€/m<sup>2</sup>
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2€/m<sup>2</sup>

<b>Location de locaux à usage d'habitation loi Alur du 15/09/2014 de moins de 61m<sup>2</sup></b>
<b>MONTANT DES HONORAIRES TTC à la charge du bailleur</b>

- honoraires d'entremise et de négociation 2€/m<sup>2</sup>
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€/m<sup>2</sup>
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

<b>MONTANT DES HONORAIRES TTC à la charge du preneur</b>
--

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€/m<sup>2</sup>
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

<b>Frais de rédaction de bail et d'état des lieux à usage d'habitation</b>	
<b>MONTANT A LA CHARGE DE LA PARTIE AYANT SOLLICITE LA REDACTION</b>	
Appartement T1 à T3	488.25€ *
Appartement T4 ou +	542.50€ *
Pour une villa T2 à T3	596.75€ *
Pour une villa T4 ou +	651.00€ *

<b>Location saisonnière</b>	
<b>MONTANT CALCULE SUR LE LOYER TOTAL DE LA PERIODE</b>	30%*
A LA CHARGE DU PRENEUR	

<b>Location de locaux - à usage commercial, professionnel</b>	
<b>CHARGE DES HONORAIRES CONTRACTUELLE INSCRITE DANS LE MANDAT</b>	14% *

<b>Frais de rédaction de bail et d'état des lieux- à usage commercial, professionnel</b>	
<b>MONTANT A LA CHARGE DE LA PARTIE AYANT SOLLICITE LA REDACTION</b>	759.50€ *

<b>ADMINISTRATION DE BIENS (gérance)</b>	
<b>GESTION</b>	8.68% *

\*Les montants s'entendent TTC (TVA au taux en vigueur)